

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE TRIPARTITA TRÀ U STATU, A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA È L'UNIVERSITÀ DI
CORSICA PÈ U PERIUDU 2023-2027**

**CONVENTION TRIPARTITE LIANT L'ÉTAT, LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE ET L'UNIVERSITÉ DE CORSE
POUR LA PÉRIODE 2023-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Università di Corsica est née en plein cœur du siècle des Lumières, dans le contexte historique d'avènement d'une jeune nation devenue indépendante. Pasquale Paoli, en visionnaire, conféra à cette institution un rôle central d'émancipation et de liberté.

Sa réouverture en 1981, en plein cœur du Riacquistu, est indissociable du combat né dans les années 60 pour la reconnaissance du peuple corse et de ses droits.

Longtemps, étudiants et enseignants se mobilisèrent pour obtenir sa mise hors norme, autre manière de demander que son cadre institutionnel épouse beaucoup plus étroitement les spécificités et contraintes structurelles de son territoire, ainsi que les aspirations de sa jeunesse.

La signature en 2004 d'une convention cadre entre l'État, la Collectivité territoriale de Corse et l'Università marqua à cet égard une rupture décisive.

Tirant parti des possibilités ouvertes par la loi de janvier 2002 et du transfert de compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, elle actait en effet l'édification d'un référentiel normatif original qui fondait désormais l'attribution des moyens humains et financiers autour d'un engagement de l'Università organisé en mode projet.

Ce nouveau cadre institutionnel a permis ainsi aux équipes universitaires de déployer au début des années 2000 un projet scientifique et pédagogique ambitieux, en résonance avec les enjeux et défis qui traversent la société corse et son territoire.

Il a permis également de disposer d'un cadre institutionnel de discussion et de négociation beaucoup plus adapté pour accompagner ce projet et donner à l'Università, du fait du caractère pluriannuel des engagements, la visibilité nécessaire pour pouvoir se projeter. Ainsi, la dynamique enclenchée au cours des vingt dernières années a considérablement transformé le visage du campus.

Depuis 2015, le soutien du Conseil exécutif de Corse en faveur de l'Università a été significativement renforcé, pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, en considérant que l'enseignement supérieur et la recherche constituent une priorité politique pour un territoire qui doit aujourd'hui relever de nombreux défis : préservation des ressources naturelles, autonomie énergétique, cohésion sociale et équilibres territoriaux, création de richesses économiques durables (autonomie alimentaire, économie circulaire,...), aménagement numérique, revitalisation de la langue corse et promotion d'une société bilingue, ouverture

internationale et destin méditerranéen,...

Ensuite, en étant pleinement convaincu que les projets portés par l'Université répondent à la fois à l'exigence d'excellence scientifique et à l'objectif de contribution à la stratégie territoriale de développement.

Enfin, en restant fidèle à l'idée que les Universités, et singulièrement l'Université, conservent aujourd'hui, malgré l'évolution des attentes et des besoins de la société, ce trait essentiel d'être des lieux d'humanisme et de conscience citoyenne, qui les distingue d'un monde de l'enseignement supérieur soumis aux impératifs strictement utilitaristes.

C'est autour de ces principes et orientations stratégiques que la Collectivité de Corse continuera de soutenir l'Université dans les prochaines années.

La convention 2023-2027 qui est présentée ici est la cinquième convention d'application État-Collectivité de Corse-Université.

Ayant fait l'objet en amont d'un travail important de discussions et d'échanges, elle constitue une réponse coordonnée et actualisée des trois partenaires pour permettre à l'établissement universitaire de franchir de nouveaux seuils qualitatifs dans le déploiement de son projet ou d'initier de nouvelles actions d'importance majeure, dans le cadre d'objectifs stratégiques resserrés.

Cette convention tripartite peut s'appuyer sur des éléments tangibles de résultat et d'acquis issus de la précédente convention, validés par l'État et la Collectivité de Corse. Elle prend appui également sur l'évaluation opérée en 2022 par le Haut Conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et ses principales préconisations.

Elle s'adosse de plus au programme UNITI (**U**niversity : actor of cooperation and lever of **T**ransformations for Mediterranean Island territories on natural and cultural resources) conçu par l'Université, programme lauréat de l'appel à projets Excellences de l'Agence nationale de la Recherche (ANR).

Elle intervient enfin dans un contexte budgétaire très tendu.

Aussi, les choix opérés par le Conseil exécutif doivent être appréciés au regard de ce contexte. Le soutien affirmé en faveur de la recherche et la formation est plus que jamais un choix déterminé, c'est-à-dire un choix budgétaire d'investissement orienté vers la solidification des leviers ayant vocation à contribuer dans les années et décennies qui viennent à la création de richesses et de ressources.

Ce choix est partagé par l'État aujourd'hui de manière très claire, puisqu'est actée dans la convention l'attribution d'importants moyens humains, qui constitue un niveau d'engagement pleinement en phase avec celui décidé par la Collectivité de Corse au titre des moyens financiers.

La convention État-Collectivité de Corse-Université 2023-2027 s'inscrit donc dans la continuité des engagements précédents.

Elle ouvre de nouveaux possibles, dans des secteurs clés pour l'avenir de l'île.

Elle confirme et consolide le rôle et la place de l'Université dans les années qui viennent, à fortiori dans la perspective d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice actuellement en discussion avancée, qui requiert la formation de socles scientifiques de haut niveau, capables d'accompagner et d'outiller les changements de paradigme économique, social, culturel et environnemental au cœur du projet porté par le Conseil exécutif de Corse et de la philosophie politique qui le sous-tend.

I. Rappel du cadre réglementaire et conventionnel

L'article L. 4424-3 du Code général des collectivités territoriales précise que *« L'Assemblée de Corse établit, en fonction des priorités qu'elle détermine en matière de développement culturel, économique et social et après consultation du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette carte devient définitive lorsqu'elle a fait l'objet d'une convention entre la Collectivité de Corse, l'État et l'Université de Corse. »*

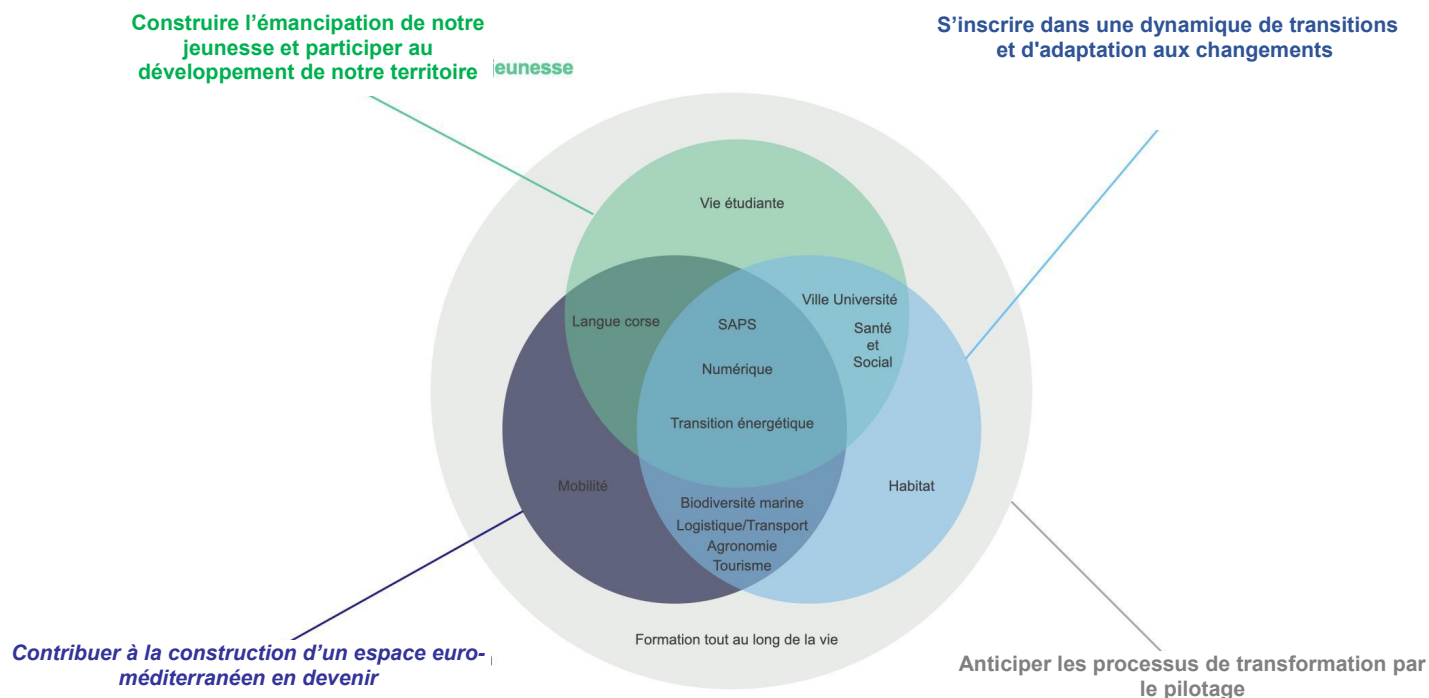
L'article L. 4424-4 indique également que *« La Collectivité de Corse finance, construit, équipe et entretient les établissements d'enseignement supérieur figurant à la carte prévue à l'article L. 4424-3. L'État assure à ces établissements les moyens financiers directement liés à leurs activités pédagogiques et de recherche. »*

Ainsi, en conformité avec les textes, la convention-cadre du 30 janvier 2004 liant la Collectivité de Corse, l'Université et l'État a précisé les engagements de chaque partenaire afin de permettre une plus grande synergie des compétences et des ressources. La convention-cadre prévoit également des contrats de développement pluriannuels qui constituent des conventions d'application périodiques. Ces conventions d'application tripartites pluriannuelles fixent les contours des missions de l'Université et les moyens mis à sa disposition par Collectivité de Corse et l'État afin de les mettre en œuvre.

II. La nouvelle convention d'application tripartite 2023-2027

Ce nouveau document constitue donc la cinquième convention d'application qui s'articule autour de 4 grands axes et de 31 actions prioritaires détaillées dans le projet annexé à ce rapport, les 4 axes prioritaires sont les suivants :

1. Construire l'émancipation de notre jeunesse et participer au développement de notre territoire.
2. S'inscrire dans une dynamique de transitions et d'adaptation aux changements.
3. Contribuer à la construction d'un espace euro-méditerranéen en devenir.
4. Anticiper les processus de transformation par le pilotage.



1. Construire l'émancipation de notre jeunesse et participer au développement de notre territoire à travers, par exemple, la construction d'un premier cycle d'études médicales, la création d'une spécialité d'ingénieur en agronomie, l'ouverture d'un Bachelor Universitaire de Technologie « Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique » ou le développement d'une politique de vie étudiante cohérente et innovante pour accompagner la réussite des étudiants. Ce premier axe comporte ainsi 12 actions prioritaires.

2. S'inscrire dans une dynamique de transitions et d'adaptation aux changements, qui suppose de proposer des solutions agiles et novatrices permettant d'anticiper et de s'adapter aux différents bouleversements. Cet axe présente 9 actions prioritaires tournées vers la recherche et l'innovation comme la biodiversité marine, la transition énergétique, la langue corse ou la gestion des déchets. La formation, avec 3 actions prioritaires, permettra le développement du dispositif de formation continue, une offre de formation modulaire en tourisme mais aussi l'ouverture d'un DU à destination des élus visant à les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions et mandats.

3. Contribuer à la construction d'un espace euro-méditerranéen en devenir, cet axe favorisera la promotion et l'encouragement de la mobilité afin de développer une culture de la mobilité internationale et d'attirer des talents internationaux prioritairement au niveau Master mais aussi doctorants et post-doctorants sur des disciplines stratégiques. Il s'agira également de structurer les partenariats internationaux en priorité avec l'Italie, l'Europe et la Méditerranée avec un objectif fort de labellisation de doubles diplômes en diplômes européens et en intégrant un consortium d'universités européennes. Ce troisième axe comporte 5 actions prioritaires.

4. Anticiper les processus de transformation par le pilotage, il s'agira de poursuivre les efforts d'organisation et de consolidation des systèmes de gestion et de pilotage de l'établissement dans une démarche d'amélioration continue, mais

aussi structurer l'ensemble des dimensions partenariales de l'établissement par des systèmes de pilotage adaptés et généraliser les processus liés au contrôle interne tout en mettant en œuvre un pilotage par les risques. Ce dernier axe présente 5 actions prioritaires dont le développement du concept de Ville-Université à travers une université intégrée dans la ville.

Ce projet structurant pour le développement de la Ville et de l'Université contribuera à inscrire cette action commune dans un développement durable de la Corse et répondra à des besoins prioritaires et concrets de ses habitants.

III. Une convention ambitieuse au service du développement, économique, social et culturelle de la Corse

Coconstruite depuis plusieurs mois dans le respect des prérogatives de chaque partenaire, la convention proposée vise donc à définir le projet et l'action de l'Université pour les 5 années à venir. Ce projet, au service du développement de la Corse, en prise directe avec les grandes problématiques territoriales et internationales traduit, à la fois l'ambition de l'Université et participe aussi à la mise en œuvre des priorités politiques définies par la Collectivité de Corse.

Pour l'Université, il s'agit de poursuivre et d'amplifier le remarquable travail réalisé ces dernières années, travail aujourd'hui reconnu, à savoir :

- dispenser des formations de qualité adaptés et à forts contenu professionnalisant ;
- développer une recherche dans une perspective de développement territorial et débouchant sur des réalisations concrètes à haute valeur ajoutée, nous pouvons citer par exemple la plateforme Stella Mare et la maîtrise la reproduction de la langouste rouge en 2021 ;
- accompagner les étudiants au service de leur réussite ;
- participer activement à la vie locale.

Pour la Collectivité de Corse, la convention permet de poursuivre le développement de 3 domaines essentiels : la formation, la recherche et la vie étudiante.

Dans le domaine de la formation sont bien entendu proposés des enseignements traditionnels comme des licences et Masters en lettres, Histoire, Droit ou Santé mais également des formations plus professionnalisantes adaptées aux besoins du territoire, par exemple des licences professionnelles (métiers du commerce international ou métiers du notariat) et des bachelors universitaires de technologie en agronomie, dans le social ou dans la transition et l'efficacité énergétique.

L'école d'ingénieurs Paolitech, proposera une deuxième spécialité orientée vers l'agronomie en partenariat avec les acteurs de la filière agricole (ODARC, INRAE, Chambre d'agriculture, etc...) qui intégrera les conséquences du changement climatique et les spécificités des milieux insulaires et méditerranéens.

Autres priorités, la construction d'un premier cycle d'études médicales. La solidité des partenariats conclus avec les universités de Paris Descartes, de Nice Sophia Antipolis et d'Aix-Marseille et les acteurs institutionnels et professionnels de la Corse permettent, aujourd'hui, d'œuvrer à l'ouverture de la deuxième année, dès 2024, puis

de la troisième année, en 2025, du cursus Santé. Au-delà de l'intérêt avéré pour les étudiants de poursuivre leur cursus au plus près de chez eux, cela encouragera davantage encore l'installation en Corse de ces étudiants une fois leurs études achevées.

Notons également la mise en place d'un « Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Professeur des Ecoles » unique, sous réserve d'éventuelles évolutions réglementaires relatives aux INSPÉ.

Autre formation nouvelle dès la rentrée de septembre 2024, dans les locaux de la Caserne Padoue, le Diplôme d'État de Musique Traditionnelle fortement attendu par les acteurs culturels.

La formation continue occupe également une place importante, permettant notamment aux professionnels de poursuivre leur formation sur le territoire. Les DU en médecine/odontologie, par exemple, sont au nombre de 10.

Le DU Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre permettra aux architectes insulaires de pouvoir, s'ils le souhaitent, exercer en leur nom propre. Cette nouvelle formation initie le projet de création d'une « école d'architecture » en Corse.

Cette nouvelle convention est également marquée, à la demande du Conseil exécutif, par la création d'un Diplôme Universitaire à destination des élus. Cette formation est destinée à accompagner les élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions et mandats. Ce diplôme sera ouvert avec un mode de fonctionnement adapté au territoire (cours en distanciel et regroupements en présentiel) permettra aux élus locaux de relever les défis qui s'imposent à eux. L'originalité de la formation est de s'articuler, non autour de domaines précis (l'urbanisme, la fiscalité, l'action sociale...) mais d'actions des élus. Quatre modules thématiques ont ainsi été définis : maîtriser les normes, prévenir les risques, gérer l'urgence, savoir communiquer.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, « transformer la recherche en richesse » demeure l'ambition commune de la Collectivité de Corse et de l'Université. Il s'agit d'apporter des contributions significatives et directement valorisables au niveau du territoire et plus globalement de la société. L'objectif principal est d'y intégrer les transitions écologiques et sociales, auxquelles notre île est confrontée.

Le soutien aux plateformes de recherches comme Stella Mare (Biodiversité marine) ou Vignola (Transition énergétique) sera poursuivie.

Pour Stella Mare, la pérennisation économique de la plateforme qui constitue désormais un outil structurant du territoire au profit de professionnels et des décideurs publics représente un axe majeur. Pour cela, les premiers résultats obtenus (huîtres, oursins, langoustes...) devront être consolidés et exploités par des opérations de restaurations écologiques avec les acteurs socio-économiques.

Pour la langue Corse, le projet « Trésor et équipement de la langue corse » vise, en évitant une démarche trop académique et prescriptive, de donner les moyens d'une politique de connaissance et d'enrichissement de la langue par enquêtes, sondages

ou corpus de textes professionnels qui remontent en permanence de l'usage culturel, social et/ou professionnel. Ces données feront ensuite l'objet d'études, d'analyses et de synthèses dans l'objectif de propositions normatives (dictionnaires, lexiques, grammaires...).

La gestion des déchets constitue également un domaine prioritaire de recherche. Un premier projet visera à inscrire la production agricole et agro-alimentaire dans une démarche responsable et soutenable, en s'intéressant aux volumes de produits écoulés, aux réseaux et circuits de consommation mis en œuvre, à l'écoconception des biens et services agricoles et artisanaux sur le territoire ou encore à l'organisation des acteurs. Un deuxième projet s'orientera vers les besoins du monde agricole lié à la gestion des déchets verts, couplé à des solutions de production d'énergie renouvelable.

L'Université entend également encourager, grâce à une stratégie d'innovation, la diversification de l'économie du territoire et faciliter l'implantation et le développement d'entreprises innovantes à forts impacts technologiques, sociétaux et environnementaux.

Dans cette logique de structurer l'écosystème d'innovation insulaire, l'Université a été labélisée, en 2023, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche « Pôle Universitaire d'Innovation » en collaboration avec l'Université Côte d'azur. Avec l'ensemble des acteurs de l'innovation (Inizià, ADEC, SATT Sud Est ...), elle ambitionne d'animer et déployer des dispositifs venant soutenir les projets d'innovation du territoire et les initiatives entrepreneuriales (appels à projets spécifiques, financements de pré-maturations).

Dans le domaine de la vie étudiante, la révision du schéma directeur de la vie étudiante et la rédaction du schéma directeur du handicap sont des réponses à la volonté commune de prendre en compte les attentes de la jeunesse. Ces priorités font ainsi écho et complètent le Schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage de la Collectivité de Corse et ses 33 mesures.

L'objectif commun est ainsi de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île de pouvoir le faire dans les meilleures conditions quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence. Deux mesures du schéma d'aide sont déléguées par conventions à l'Université :

- la mesure 7 : l'aide à la mobilité internationale pour les étudiants inscrits à l'Université de Corse ;
- la mesure 9 : l'aide à la mobilité géographique pour les étudiants inscrits en formation initiale à l'Université de Corse.

Il est également important de rappeler deux actions prioritaires participant au développement et au rayonnement de la Ville de Corti.

L'action prioritaire 12 vise à renforcer les liens avec la cité cortenaise, sa population et son tissu associatif en matière d'offre culturelle.

L'action prioritaire 30 vise à développer le concept de Ville-Université à travers une Université intégrée dans la ville.

Ces deux actions abondent l'engagement de la Collectivité de Corse au côté de la Ville de Corti. En effet, en cosignant un avenant à la convention de projet de PTIC entre l'État et la ville de Corti, la Collectivité de Corse a réaffirmé son attachement à la réussite du projet urbain de la commune au travers de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui la concerne. De même, de nombreuses opérations portées par la ville bénéficient de financements de la Collectivité de Corse. Notre institution porte également le projet de réhabilitation globale de la citadelle de Corti, projet « Citadella XXI ».

L'ambition commune présentée nécessite des moyens humains, financiers et des infrastructures. Si les moyens humains relèvent de la compétence de l'État, les moyens financiers et les infrastructures sont de la compétence de la Collectivité de Corse.

Les moyens financiers pour la période 2023-2027 ont été approuvés par l'Assemblée de Corse lors du vote du Budget primitif 2023 :

- 62 366 275 € au titre de la dotation globale de fonctionnement ;
- 23 005 500 € au titre de la dotation globale d'investissement.

Les nouveaux moyens en termes d'infrastructures bâtementaires sont présentés dans l'annexe 2 relative au programme prévisionnel d'opérations immobilières.

L'engagement de la Collectivité de Corse est exceptionnel et traduit notre forte volonté d'investir au service de l'émancipation notre jeunesse et du développement de la Corse.

Cet engagement est également au profit d'une action partagée et transversale, en particulier dans une mobilisation maximisée des ressources financières.

Le financement de certains domaines comme la recherche s'intègre ainsi dans une vision plurifonds à travers le PO FEDER 21-27 ou des appels à projets comme le projet UNITI porté par l'Université de Corse qui figure parmi les 17 lauréats de la deuxième vague de l'appel à projets « ExcellenceS sous toutes ses formes » de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), et ce, dans le cadre du PIA 4. Le projet UNITI (UNiversité : pour la Transformation au service des territoires Insulaires méditerranéens) vise à renforcer la signature de l'Université de Corse sur les « ressources naturelles et culturelles insulaires », il est doté de 7,1 M€ sur une période de 6 ans.

Afin de compléter le rapport présenté, plusieurs annexes précisent :

- les objectifs et actions prioritaires (détail) ;
- les moyens attribués à travers une annexe financière (annexe 1) ;
- la liste des opérations immobilière (annexe 2) ;
- le rappel du bilan de la convention 2018-2022 (annexe 3) ;
- la déclinaison des axes stratégiques en projets opérationnels (annexe 4) ;
- les indicateurs de suivi (annexe 5) ;
- l'offre de formation pour la période 2024-2028 (annexe 6) ;
- les modalités de suivi de la convention (annexe 7).

Ainsi, au vu des différents éléments portés à votre connaissance, je vous prie :

- d'approuver le présent rapport intitulé « Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » ;
- d'approuver l'affectation au bénéfice de l'Université de Corse, dans le cadre de la mise en œuvre de la « Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » d'un montant de 85 371 775 € réparti comme suit :
 - 62 366 275 € au titre de la dotation globale de fonctionnement,
 - 23 005 500 € au titre de la dotation globale d'investissement.
- d'approuver le projet de convention pluriannuelle « Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » et ses annexes, tel qu'il est annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.